

LES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC INVITÉS À POURSUIVRE OTTAWA

Le sénateur Simard sonne l'alarme devant leur assimilation rapide

Dans un rapport explosif déposé au Sénat hier, le sénateur conservateur Jean-Maurice Simard exhorte le gouvernement fédéral à agir au plus vite pour éviter la disparition des communautés francophones hors Québec et il prie simultanément les membres de ces communautés de recourir aux tribunaux pour obliger Ottawa à leur assurer de meilleurs services en français.

Intitulé *De la coupe aux lèvres : un coup de coeur se fait attendre*, le rapport du sénateur du Nouveau-Brunswick se veut le constat du laisser-aller des autorités fédérales en ce qui concerne le respect et la mise en oeuvre des droits linguistiques. « Les neuf francophones sur dix demeurant à l'extérieur du Québec qui n'arrivent pas à se faire servir en français dans des établissements médicaux, écrit notamment Jean-Maurice Simard, subissent les effets et assument les frais d'une politique sur les langues officielles sérieusement déficitaire. »

Le sénateur Simard estime que l'assimilation vertigineuse des francophones hors Québec est un véritable fléau qui menace l'unité du pays. L'urgence du problème est telle, soutient-il, que l'ignorer est la recette assurée pour donner une vigueur sans précédent à la menace séparatiste au Québec.

La *Loi sur les langues officielles* assure des services gouvernementaux fédéraux en français à la grandeur du pays. Mais la redistribution ces dernières années par Ottawa de plusieurs de ces services à des paliers inférieurs de gouvernement ou à des compagnies privées les a soustraits à la fameuse loi. Les francophones, croit M. Simard, devraient poursuivre Ottawa pour retrouver leur droit d'être servis dans leur langue.

Le sénateur recommande à Ottawa de ne pas lésiner sur les moyens et de verser aux organisations francophones hors Québec au moins 500 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour mettre un frein à l'assimilation de leurs membres. Cent millions supplémentaires devraient être consacrés à des projets d'infrastructure.

Jean-Maurice Simard s'en prend vertement également à la stratégie de banalisation de l'assimilation issue des milieux gouvernementaux fédéraux. Il accuse les « mandarins du ministère du Patrimoine canadien et du Conseil du Trésor » de tout faire pour démontrer que « le problème de l'assimilation n'existe plus » alors que sur un million de francophones hors Québec, seulement 650 000 parlent encore le français à la maison.

La Commissaire aux langues officielles, Dyane Adam, a déclaré à La Presse hier qu'elle endossait le rapport du sénateur Simard. « Ce que j'en retiens, a-t-elle dit, c'est qu'il s'agit d'une démarche louable et d'une étude constructive. M. Simard lance un défi et un appel pressants à nos gouvernements et à nos chefs de file afin qu'ils remettent sur la place publique la question de la dualité linguistique en tant que valeur fondamentale du pays. Il leur demande également d'assumer leurs responsabilités. »

La Presse

17 novembre 1999